

Représentants patronaux au CESER

CESER	:	Session plénière du 3 décembre 2018
Intervention n°	:	21
Document	:	Carte des formations professionnelles initiales 2019
Orateur	:	Evelyne Lucas

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1

Le Conseil régional a élaboré le projet de carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2019. La préparation de ces choix s'est faite en concertation avec les représentants paritaires des branches professionnelles et l'Académie.

Pour leur part, les centres de formation n'ont pas connaissance des motivations des décisions prises, ni dans le cadre d'un refus, ni dans le cadre d'une autorisation d'ouverture de nouvelles formations. Pour la transparence des choix des autorités publiques, ces avis pourraient être communiqués en parallèle de la notification.

Nous avons constaté que le nombre de demandes d'ouverture pour la rentrée 2019 de la part des UFA de l'Education nationale était en augmentation significative ; elles sont réparties dans un grand nombre de lycées, par petits lots de 2 à 3 places en augmentation d'effectif sur des classes existantes. Il faut rappeler que la pédagogie par apprentissage est une vraie spécificité, que les jeunes nécessitent un accompagnement individualisé, que les calendriers de formation doivent être adaptés aux besoins des entreprises, que les professeurs doivent être en contact régulier avec les maîtres d'apprentissage, que les formations doivent correspondre aux intentions d'embauche issues des propositions des branches professionnelles et répondre à une analyse détaillée du contexte économique.

Nous doutons de la réussite de jeunes apprentis « noyés » dans des classes constituées essentiellement d'élèves en formation permanente. Pour réussir l'alternance doit être valorisée et non marginalisée.

De plus, ces demandes d'ouverture se sont faites en 2019 sans aucune concertation avec les CFA du territoire. Nous espérons que cela n'augure pas d'une démarche indépendante de l'Education Nationale dans les années à venir et que nous pourrions retrouver, dans le cadre futur résultant de la réforme de la formation, la concertation initiée depuis plusieurs années par le Conseil régional de Bretagne.

Comme la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifiera profondément, dès septembre 2019, le fonctionnement de l'apprentissage et son financement, en libéralisant notamment l'ouverture de CFA et de nouvelles formations, nous pensons que l'anticipation et la concertation seront encore plus nécessaires pour éviter la concurrence entre CFA, pour présenter une offre claire et qualitative aux jeunes bretons, pour pérenniser la situation financière des CFA et

enfin pour permettre le développement des formations par apprentissage appelé de leurs vœux par les entreprises.

Je vous remercie de votre attention.